

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-319 du 30 Septembre 1994

portant approbation du Budget Prévisionnel de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) pour l'exercice 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des Elections Présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;

VU le Décret N°92-271 du 23 Septembre 1992 portant approbation des Nouveaux Statuts de l'Office National des Céréales (O N C) restructuré ;

SUR rapport du Ministre du Développement Rural ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 Septembre 1994 ;

D E C R E T E :

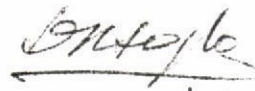
Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1994 de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 30 Septembre 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



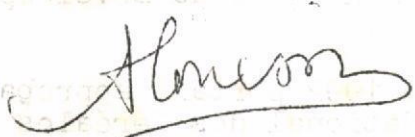
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République,
Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale
et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA

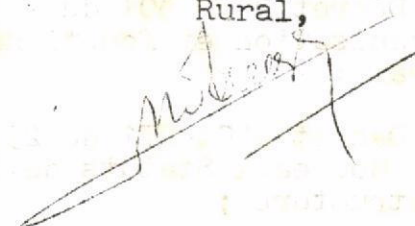
Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Aurélien HOUSSOU.-

Ministre intérimaire

Le Ministre du Développement
Rural,



Mama ADAMOU-N'DIAYE

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN / MDR 4 MPRE 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DG/ON/SA 10 DB-DCOF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 JORB 1.-